

**PROCES-VERBAL N° 7
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 24 JUIN 2013 A 20 H 15**

Monsieur André Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h15 et donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Brechon Alec, Dévaud Pierre-Alain, Epars Céline, Favre Françoise, Roulin Isabelle

Sont absents : Allaz Jean-Pierre et Gret Favre Francine

28 conseillers sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président requiert l'autorisation du Conseil d'intervertir les points 5 et 6 de l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 6 du 15 avril 2013
4. Communications municipales
5. Election du président, du vice-président, des scrutateurs et des suppléants pour 2013-2014
6. Gestion et comptes de l'exercice 2012
 - a) préavis municipal no 03/2013
 - b) rapport de la commission de gestion
 - c) discussion
 - d) décision
7. Propositions individuelles
8. Divers

Il est accepté avec la modification.

3. Adoption du procès-verbal n° 6 du 15 avril 2013

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Aucune remarque ni modification n'étant formulées, il est accepté à l'unanimité.

4. Communications municipales

M. Dafflon informe que le comité de l'UCV a approuvé le protocole d'accord mis au point pendant plusieurs mois par des négociateurs des communes vaudoises avec le Canton. L'issue de ces pourparlers est positive pour les communes car l'expertise a mis en évidence l'apport substantiel des communes à l'assainissement financier du canton. L'accord sera avalisé lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'UCV du 2 juillet prochain.

6. Gestion et comptes de l'exercice 2012

a) préavis municipal n° 03/2013

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission de gestion

Il est lu par M. Daniel Morier

La commission a procédé au contrôle par pointage de quelques pièces comptables. La comptabilisation respecte les principes établis dans le Règlement sur la Comptabilité des Communes. Des éclaircissements ont été demandés à la boursière sur les comptes 2012, en comparaison avec l'exercice précédent ainsi qu'avec le budget. Elle propose d'adopter les comptes 2012.

c) discussion

Le Président récapitule les montants des charges et des produits de chaque rubrique.

M. Bertrand Favre souhaite savoir pourquoi la différence est si importante entre les comptes 2011 et 2012 pour le compte Sport 17.301 - salaire.

M. Dafflon répond que l'entretien du terrain est de qualité mais qu'il coûte cher. Le bénévolat n'est plus d'actualité. La remarque est émise pour la deuxième année consécutive ; la Municipalité se plongera sur le problème.

d) décision

- vu le préavis municipal no 03/2013
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;

le Conseil communal accepte à l'unanimité :

- D'adopter les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés
- D'en donner décharge à la Municipalité

5. Elections du Président

Le Président informe qu'il poursuit volontiers son mandat et donne la parole au Vice-président, M. Alain Favre. Comme aucune autre proposition n'est formulée, ce dernier procède au vote.

- M. André Favre est élu avec 27 voix et 1 bulletin blanc.

M. Alain Favre le remercie pour son travail.

Election du Vice-président

M. Alain Favre se représente également. L'élection est effectuée.

- M. Alain Favre est élu avec 27 voix et 1 bulletin blanc.

Le Président le félicite et le remercie.

Elections des scrutateurs et suppléants

Mme Adrienne Favre quittera le village dans quelques temps, il est nécessaire de repourvoir à son poste de scrutatrice. Mme Viviane Favre accepte le mandat. M. Philippe Favre a fait part de son intérêt à rejoindre le bureau en tant que suppléant.

Le bureau 2013-2014 est élu par acclamations, il sera composé de :

Mmes Viviane Favre et Mireille Fitzé : scrutatrices

Mme Isabelle Roulin et M. Philippe Favre : suppléants.

7. Propositions individuelles

M. Gino Luigi Angelini déplore qu'il n'y ait pas de fleurs dans les panneaux signalétiques et que la population les prend pour des poubelles publiques.

M. Jean-Marc Favre acquiesce que l'esthétique n'est pas jolie. Néanmoins, il n'a jamais été question de mettre des fleurs car elles demandent de l'entretien. Il serait possible de combler la cavité par des galets et du béton.

M. Philippe Petoud informe qu'il serait possible de mettre des vivaces qui ne sont pas onéreuses et dont l'entretien est très facile.

La Municipalité étudiera la demande.

M. Tonino Natale propose que des poubelles soient posées dans le village car des déchets sont laissés autour de chez lui.

M. Philippe Petoud, précise que les gens profitent de mettre leurs déchets ménagers dans les poubelles publiques. Le problème n'est pas l'absence de poubelle mais la mauvaise éducation de certaines personnes qui jettent les choses à terre.

M. Jean-Marc Favre n'est pas favorable à cette proposition car elle offrirait, aux personnes mal intentionnées, l'opportunité d'y jeter n'importe quels déchets.

8. Divers

M. Pascal Favre demande s'il serait possible de raccorder l'eau à la déchetterie pour pouvoir de se laver les mains.

La Municipalité n'entre pas en matière.

M. Pierre-André Favre rappelle que la glissière vers l'ancienne Poste est cassée.

M. Victor Favre informe que la réparation se fera dans les 10 jours.

M. Tonino Natale demande pourquoi le support blanc a été posé sur le goudron entre chez lui et l'Administration communale.

M. Jean-Marc Favre lui répond que le but est de ralentir la circulation. Les premiers échos sont mitigés mais heureusement aucun effet négatif n'est à relever.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 28 octobre 2013 à 20h00. La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h10.

Le président



A. Favre



La secrétaire



Y. Morier